

Interdiction de la marche pour Adama samedi 8 juillet : Nous ne pouvons pas renoncer à la liberté de manifester !

Le tribunal administratif a donc validé ce soir la décision de la préfecture du Val d'Oise interdisant la marche du collectif Justice et Vérité pour Adama, au prétexte que les forces de l'ordre seraient occupées sur les violences urbaines.

Or, cette marche se tient chaque année de manière digne et forte en commémorant Adama Traoré mort de violence policière et pour réclamer justice.

Plus d'une centaine d'organisations, associations et collectifs y ont appelé suite au meurtre de Nahel, pour pouvoir affirmer collectivement que d'autres réponses existent que la répression toujours et plus, celle choisie par le gouvernement. (voir ici le texte unitaire)

Cette décision est lourde de conséquence et de responsabilités pour ce gouvernement et confirme encore une fois le recul du droit à manifester, déjà constaté depuis des années et qui s'est accentué lors du mouvement contre les retraites, lors des événements et manifestations écologiques des derniers mois.

Interdire une marche commémorative qui devient cette année le symbole de la lutte contre les violences policières, le racisme systémique, et les inégalités sociales criantes dans les quartiers populaires et les territoires en carence de services publics rend le gouvernement responsable d'une situation qui peut devenir explosive.

C'est pourquoi Solidaires appelle, à être à 15 heures place de la République ce samedi aux côtés d'Assa Traoré et du comité Vérité et Justice pour Adama,

solidaires.org